



LA RÉGION SOUTIENT LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE SUR L'HISTOIRE RÉGIONALE

Bourses de recherche

Année
universitaire
2023-2024



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



VOUS ÊTES ÉTUDIANT EN SCIENCES HUMAINES OU SOCIALES ?

La Région, à travers son service d'Archives régionales et son dispositif « L'histoire à portée de main », souhaite inciter les étudiants inscrits en master 1 ou 2 et en doctorat à produire des études contribuant à l'histoire régionale en utilisant des sources issues du fonds d'Archives régionales (archives publiques ou privées conservées), pour :

FAIRE PROFITER

le public des résultats de ces recherches,

PROMOUVOIR

des thèmes de recherche inédits,

FAIRE PROGRESSER

la connaissance sur le territoire régional
et les institutions régionales.



QUELLES SONT LES AIDES ?

Jusqu'à trois projets de recherche seront soutenus :

- 1 000 € pour une recherche en master 1,
- 1 500 € pour un master 2,
- 2 000 € pour un doctorat.

Un étudiant bénéficiaire de la bourse peut déposer une nouvelle demande l'année suivante, sous certaines conditions.



QUI PEUT CANDIDATER ?

- Les étudiants inscrits en master 1, master 2 ou doctorat et porteurs d'un projet de recherche universitaire en sciences humaines ou sociales.
- Les disciplines concernées prioritairement sont l'histoire, la géographie, la sociologie, mais d'autres disciplines des sciences humaines et sociales peuvent être présentées [histoire de l'art, sciences politiques, droit, etc.].



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

- Les projets doivent porter à titre principal sur le territoire des Pays de la Loire, et contribuer à l'histoire des Pays de la Loire du 20^e siècle (notamment sa deuxième moitié) et/ou du 21^e siècle : histoire du territoire, histoire économique et sociale régionale, histoire institutionnelle et administrative, histoire politique, etc.
- La recherche doit s'appuyer au moins partiellement sur les fonds disponibles aux Archives régionales des Pays de la Loire (des thématiques susceptibles d'utiliser les archives régionales sont présentées sur les pages web des Archives régionales).
- La recherche ne doit pas déjà faire l'objet d'une subvention de la Région des Pays de la Loire dans le cadre de ses autres dispositifs de soutien à la recherche universitaire.

Un jury, composé d'un archiviste et d'un universitaire, sélectionnera les candidatures.

CONSTITUER SON DOSSIER DE CANDIDATURE

Le règlement d'attribution des bourses et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur le site internet de la Région :

paysdelaloire.fr/les-aides/bourse-de-recherche-en-histoire-regionale-lhistoire-portee-de-main

Les dossiers doivent parvenir jusqu'au **28 octobre 2023**, sous format papier ou électronique, à l'adresse suivante :

Archives régionales des Pays de la Loire
1, rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9

archives@paysdelaloire.fr

RENSEIGNEMENTS

ARCHIVES RÉGIONALES DES PAYS DE LA LOIRE

02 28 20 52 48
archives@paysdelaloire.fr

↳ paysdelaloire.fr/les-archives-regionales

INFORMATIONS SUR LES AUTRES DISPOSITIFS D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE

↳ paysdelaloire.fr/les-aides

> choisir la thématique Enseignement supérieur et recherche

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9

02 28 20 50 00 — paysdelaloire.fr

 **RÉGION
PAYS
DE
LA LOIRE**